



Communiqué de la CGT

Classification: notre opposition est validée par la justice

Nous venons d'apprendre que l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris valide notre opposition majoritaire: l'accord classification co-signé par la CFDT, la CFTC, la CGC avec la direction est nul et non-avenue. Il est réputé ne jamais avoir été écrit.

Ainsi, les projets de casse des qualifications, de rabougrissement des carrières des agents et de réduction de la masse salariale de Pôle emploi sont mis en échec.

C'est une victoire importante pour tous ceux qui défendent une conception élevée des qualifications en lien avec des exigences fortes pour les missions des agents de Pôle emploi.

Nous devons maintenant obtenir la réouverture des négociations.

Dans un cadre marqué par les politiques d'austérité qui frappent les services publics et la protection sociale, la mobilisation massive des personnels sera indispensable pour faire sauter les verrous que l'on veut nous imposer.

Nous voulons obtenir satisfaction pour nos revendications sur la définition des qualifications, sur des garanties fortes en matière de déroulement de carrière, sur une juste rémunération des qualifications des personnels.

La CGT est plus déterminée que jamais à tout faire pour que ces revendications obtiennent satisfaction.

Paris, le 7 janvier 2016

Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

.....

Adresse :

Établissement, Site, Service, Unité :

Tél. :

E-Mail :@

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr

